



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

27 mai 2016

Les rumeurs de coup d'Etat continuent à faire couler beaucoup d'encre. Après le sénateur Lylison René de Rolland, c'est maintenant au tour de l'opérateur économique Mamy Ravatomanga de voir son domicile perquisitionné par les forces de l'ordre, hier. L'information relative à l'affectation massive des magistrats suscite également l'engouement de la presse écrite malgache.

Politique interne

RUMEURS DE DESTABILISATION : OUTRE LE SENATEUR LYLISON RENE DE ROLLAND, UNE QUARANTAINE D'INDIVIDUS SERAIT IMPLIQUEE

Les perquisitions se poursuivent face aux rumeurs de coup d'Etat. Les journaux relayent que mis à part le sénateur élu de Mahajanga, Lylison René de Rolland, une quarantaine de personnes seraient impliquées dans les manifestations de ces derniers jours. Dans la liste de ces présumés agitateurs se trouvent les noms de l'ancien Président de la République Marc Ravalomanana et du président directeur général du groupe SODIAT, Mamy Ravatomanga. Des rumeurs laisseraient même entendre que Marc Ravalomanana aurait été frappé d'une interdiction de sortie du territoire au même titre que le sénateur Lylison René de Rolland. Des affirmations qui n'ont cependant, pas été confirmées par les autorités compétentes. Mamy Ravatomanga pour sa part, a vu son domicile, sis à Ambohibao perquisitionné par les forces de l'ordre dans la journée d'hier. Durant la fouille opérée sur la maison de cet opérateur économique, les enquêteurs auraient saisi des objets dont la nature n'a pour le moment pas été révélée. Pour sa part, l'opérateur économique, a affirmé que la fouille s'était déroulée dans le calme et en toute amitié ; les forces de l'ordre ayant fait montre de respect envers les membres de sa famille. Après la résidence, les officiers de la police judiciaire se sont rendus à la Villa Pradon Antanimena pour perquisitionner le bureau de Mamy Ravatomanga. L'opération s'est déroulée dans les mêmes conditions que celle effectuée à Ambohibao. (Madagascar-Laza p.3 p.2 ; L'Express de Madagascar p.3 ; Midi Madagasikara p.3 ; La Vérité p.2 ; Tia Tanindrazana p.3) Par ailleurs, le bureau permanent de la Chambre Haute discutera, mardi prochain, lors de sa réunion, du cas du sénateur du groupement MAPAR Lylison René de Rolland, lequel reste introuvable depuis le week-end dernier. Depuis la perquisition de son domicile, le parlementaire est activement recherché par les forces de l'ordre. L'hypothèse de l'existence d'un mandat d'arrêt à son encontre reste cependant incertaine. D'ailleurs, en haut-lieu, et notamment au sein de l'institution à laquelle il appartient, aucune lettre officielle confortant cette thèse n'a été reçue. De son côté Lylison René de Rolland, lors d'une intervention téléphonique qui proviendrait de la ville de Mahajanga, a tenté de justifier sa position. Ainsi pour répondre aux propos du président de la Chambre Haute sur le fait qu'il ne devrait y avoir aucune impunité, le sénateur a exigé que les mêmes procédures dont il a fait l'objet soient appliquées aux gens du pouvoir impliqués dans des affaires louches. L'élu de la Ville des Fleurs a, par ailleurs, profité de cette intervention sur les ondes d'une radio privée pour signifier sa volonté à poursuivre sa lutte, tant que les iniquités sociales persisteront. A lui d'ajouter que l'appel à une ville morte qu'il avait lancé lundi dernier concernait le pays tout entier, avant d'informer que le district de

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Mandritsara aurait été le théâtre d'une insurrection populaire. (Les Nouvelles p.3 ; Midi Madagasikara p.4 ; La Vérité p.3)

- **Madagascar-Laza** suppose que le discours alarmiste tenu par le leader du groupe Tiko, Marc Ravalomana, suite à la fermeture du terrain d'Ankorondrano et présageant un soulèvement populaire si les actions malveillantes à l'encontre de son entreprise se poursuivent, a certainement fait tiquer les enquêteurs. Pour ce qui est du cas de Mamy Ravatomanga, le quotidien s'interroge sur la nature des objets saisis à la résidence de l'intéressé. « S'agirait-il de documents ou d'éléments accablants pouvant avoir un lien avec la poursuite contre le sénateur Lylison René de Rolland ? », s'interroge le journal. Le député élu de Soalala, Houssene Abdallah s'est pour sa part, exprimé sur la procédure de perquisition opérée au domicile de l'élu de Majunga. L'intervenant a ainsi rappelé les dispositions de l'article 73 de la Constitution, relatif à l'immunité parlementaire, en soulignant que la procédure aurait dû être soumise à l'autorisation préalable du Sénat. (p.3)
- Le président de l'Organe mixte de conception nationale (OMC) s'est prononcé sur les cas successifs de perquisitions, qui ont eu lieu dernièrement. Il a ainsi souligné que l'opposition a non seulement le droit, mais également le devoir de critiquer le pouvoir si celui-ci n'assume pas correctement ses responsabilités. Toutefois, a ajouté le haut gradé, dans un souci de respect de l'alternance démocratique, ceux qui sont au pouvoir doivent diriger jusqu'à la fin de leur mandat. Les détracteurs du régime quant à eux, doivent attendre les prochaines échéances électorales. En ce sens, le Premier Ministre a ajouté lors de son entretien avec la presse, hier, que dans un Etat démocratique, des mesures doivent être prises pour recadrer et mater ceux qui ne respectent pas la loi. Par ailleurs, le Premier ministre Mahafaly Solonandrasana Olivier, lors de son intervention, a pris le soin de limiter l'implication de l'Exécutif dans la procédure en cours. (L'Express de Madagascar p.3)
- De l'avis du journal **Les Nouvelles**, la fouille de la demeure du PDG du groupe SODIAT s'apparentait davantage à une persécution qu'à de la bonne volonté. C'est le signe que le pouvoir perd de plus en plus de terrain dans sa quête de popularité, ajoute-t-il, avant de conclure que les dirigeants cherchent des boucs-émissaires pour masquer leur incompétence. (p.3)
- **La Gazette de la Grande Ile** estime pour sa part, que l'Etat a pris des mesures plutôt précipitées et sans fondement en persécutant les personnes qu'il considère comme adversaires potentiels. Traitant en premier lieu de l'affaire Mamy Ravatomanga, le journal accuse le régime d'être motivé par une rivalité vieille comme le monde entre l'actuel Président de la République et l'opérateur économique. Selon le quotidien, Hery Rajaonarimampianina serait jaloux de cette personnalité qui n'a nul besoin d'avoir recours à des combines pouvant mettre la vie de la population en danger pour réussir. Le journal conclue son traitement, affirmant qu'il s'agit d'un abus de pouvoir venant des dirigeants. (p.3) Sur le cas du sénateur Lylison de Rolland, le même quotidien se lance dans une comparaison de la personnalité avec l'informaticien américain Edward Joseph Snowden, ancien employé des services de sécurité des Etats-Unis. Au même rang que ce personnage, le parlementaire malgache, serait selon le quotidien, redouté par l'Etat. En effet, de par ses fréquentations professionnelles, le sénateur ne pouvait qu'être au courant des mauvais agissements de bon nombre de

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



hautes personnalités. Le journal conclue ainsi que les poursuites à l'encontre du parlementaire s'apparentent à un moyen de faire taire un homme qui prend de plus en plus d'importance sur l'échiquier politique national. (p.5)

- Relayant les propos de « certains observateurs », **Midi Madagasikara** fait remarquer que les séries de fouilles opérées par le régime laissent transparaître un acharnement de la part de ses détracteurs. Le journal informe par ailleurs, qu'un autre opérateur économique dont l'identité n'a pas été dévoilée, aurait dû faire l'objet d'une perquisition le même jour, mais l'opération a finalement été avortée. (p.3)
- **Madagascar Matin** fait remarquer que Mamy Ravatomanga et le sénateur Lylison René de Rolland ont depuis un certain temps, été diabolisés sans autre preuve que des suppositions et affirmations gratuites par les fervents défenseurs du pouvoir. (p.3)
- Pour mettre en exergue la nature honteuse des opérations menées au domicile du PAG du groupe SODIAT, **L'Observateur** rapporte que les 4 agents dépêchés sur les lieux, mal à l'aise, se sont excusés de devoir exécuter les ordres d'en haut-lieu. Le quotidien ajoute que Hery Rajaonarimampianina, avec « son obsession à trouver des coups d'Etat partout, en oublie vraiment sa mission de développer le pays ». (p.2)
- Maître Willy Razafinjato a donné son avis sur les mesures qui ont frappé le sénateur Lylison de Rolland. L'avocat a dénoncé le caractère irrégulier de la fouille. Pour lui, la démarche visait essentiellement à défendre les intérêts des dirigeants et n'arbore de ce fait, aucun motif valable. Par ailleurs, reprenant les propos tenus par le président du Sénat la veille, selon lesquels « nul n'est au-dessus de la loi », Maître Razafinjato incite à ce que le Président de la République lui-même fasse l'objet d'une enquête pour les nombreux cas de violations de la loi dont il s'est rendu coupable. (Tia Tanindrazana p.2)

Economie et société

AFFECTATION MASSIVE DES MAGISTRATS : UNE DEMARCHE QUI PRETE A SUSPICIONS

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), lors de sa dernière réunion qui s'est tenue la semaine dernière, a décidé d'affecter près de 200 magistrats dont des magistrats du siège. La démarche a suscité de vifs mécontentements et des suspicions au sein du corps, car en temps normal, le nombre d'affectation tourne autour d'une trentaine. En outre, le fait que les magistrats du siège figurent dans la liste des affectés n'est en rien plus rassurant, la procédure étant anticonstitutionnelle. La loi fondamentale prévoit en effet, que les magistrats du siège sont inamovibles. Ils ne peuvent donc être affectés sans leur consentement, sauf nécessité de service dûment constatée par le Conseil supérieur de la magistrature. De son côté, le CSM tente de justifier sa démarche, en invoquant les dispositions d'une missive en date du 16 juillet 2015 sur lesquelles l'organe aurait basé sa décision. Le point 2 de cette note prévoit que l'affectation d'un magistrat obéit à une rotation qui devrait coïncider avec une ancienneté au poste et dans la fonction de cinq ans. A entendre les propos tenus par les sources proches du Conseil, ce système permet de limiter les risques d'abus et de corruption et empêcherait de surcroît, l'omnipotence des magistrats dans une zone de compétence. En outre, la procédure favoriserait non seulement le respect des grades, mais également l'effectif

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



de magistrats requis par niveau de juridiction. Il est cependant à noter qu'il existe un certain imbroglio dans les lignes du point 2 de la note de juillet 2015. Il s'agit du cas d'affectation disciplinaire qui n'a fait l'objet d'aucune consigne de la part de l'Exécutif. (**L'Express de Madagascar p.5**)

- **L'Express de Madagascar** soutient que les contraintes causées par une affectation sont souvent intenables, d'où la vague de remous au sein du corps. Les magistrats concernés seront effectivement confrontés à une situation où ils devront reconstruire leur quotidien et celui de leur famille. (**p.5**)

GREVE DES SYNDICATS : LES GREFFIERS ET LES AGENTS PENITENTIAIRES MAINTIENNENT LEURS REVENDICATIONS

Le syndicat des greffiers a signifié sa volonté à poursuivre la manifestation tant que ses revendications n'auront pas été totalement satisfaites. Pour rappel, les greffiers exigent du ministère de la Justice qu'il appose sa signature sur le document attestant de l'engagement du ministère à répondre à leurs revendications. De leur côté, les agents pénitentiaires sont, eux aussi, montés au créneau. En effet, le délai de trois semaines pour la suspension de la grève expire ce jour, confrontant le ministère de la Justice à l'obligation de répondre aux demandes encore insatisfaites. Celles-ci portent notamment sur la revue à la hausse des indemnités des agents et l'augmentation du nombre de leurs véhicules de service. Ainsi, le président du Syndicat des agents pénitentiaires a-t-il averti de la tenue d'une assemblée générale la semaine prochaine, au cours de laquelle il sera décidée de l'arrêt ou non de la grève. (**Les Nouvelles p.2**)

Relations internationales

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : UNE DELEGATION PRESIDENTIELLE EN RECONNAISSANCE A IVATO

Une délégation conduite par Hugues Ratsiferana, président du conseil national d'orientation (CNO) en charge de l'organisation du Sommet de la Francophonie et composé notamment du coordonnateur des projets présidentiels a effectué, hier une descente dans la commune d'Ivato. Cette mission, accréditée par le Président de la République, Hery Rajaonarimampianina est descendu sur les lieux pour constater de visu l'avancement des travaux. Le président du CNO a déclaré à cette occasion, que la Présidence contribuera effectivement aux projets d'innovation mis en œuvre dans cette localité, qui sera le berceau de l'événement international. Il a par ailleurs, annoncé que les travaux d'élargissement de la portion de route reliant By-Pass à Tsaratanana et à Ivato, débiteront incessamment. Hugues Ratsiferana a rassuré néanmoins, que les travaux de démolition seront limités autant que possibles. Pour sa part, le maire de la commune, Penjy Randrianarisoa a présenté à la délégation, un plan d'aménagement du marché local qui avait été visitée par ladite délégation. (**Les Nouvelles p.3**)

- **Les Nouvelles** a mis en exergue l'importance du Sommet de la Francophonie, en mettant en avant la présence de plus de 7500 hautes personnalités étrangères lors de l'événement, pour en conclure que ni la population malgache ni les dirigeants ne devrait prendre cet événement à la légère. (**p.3**)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p.6

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

